



## L'anonymat des sources massacré

### La CFDT et le SNJ demandent un renforcement des process de validation des modules web.

Mardi 10 février, une équipe de France 3 Alsace a filmé pour le JT deux jeunes filles, deux mineures, d'un lycée de Strasbourg à la suite d'une vidéo manipulée grâce à un logiciel d'intelligence artificielle ayant circulé à l'intérieur de l'établissement.

Toutes les garanties d'anonymat avaient été respectées, condition sine qua non pour que ces dernières témoignent : cadre serré buste, bijoux distinctifs retirés, propos tenus relus au mixage par des journalistes de la rédaction.

**Oui mais voilà, dans le module web diffusé le lendemain sur TikTok, le prénom d'une des élèves apparaît dans le sous-titre. Stupéfaction.**

Pourtant, ce n'est pas nouveau, le problème est régulièrement remonté en commission déontologie. Les modules web, tirés de sujets JT, sont fabriqués indépendamment des équipes de terrain. Celles-ci ne sont ni consultées, ni même averties du « reboutiquage » de leurs propres sujets.

**Parfois, forcément, il y a, au mieux de mauvaises surprises, au pire des contresens. Hier il y a eu carrément une faute déontologique. Le nom d'une mineure que nous avions promis de protéger a été jeté en pâture sur les réseaux sociaux.**

Nous voyons dans ce crash éditorial plusieurs problèmes.

1) Le fait, nous l'avons déjà dit maintes fois, que les équipes de tournages ne soient pas même informées de la reprise de leur sujet pour le web et des modifications qui y sont apportées.

Ainsi, si l'adjoint numérique avait appelé la journaliste hier, il aurait su que titrer la jeune femme, pourtant anonymisée dans le sujet JT, était une erreur. Une faute.

**Nous demandons donc que cette information préalable des équipes soit obligatoire, ainsi qu'une meilleure coordination entre le web et le linéaire.**

Il en va du respect du travail des journalistes, de nos interlocuteurs et de notre déontologie.

2) Idem, cela fait deux ans que nous disons en instance locale RP que **le télétravail ne peut être accordé, surtout à 800 kms de Strasbourg, à un encadrant sur le web de façon systématique.**

Loin de punir quiconque, il nous faut revenir à du bon sens. Déconnecté de ses équipes, et des autres adjoints, l'encadrant web l'est aussi des sujets en cours. Il valide l'invalidable.

S'il avait été présent, il aurait pu discuter avec ses collègues, comprendre l'ampleur de sa bourde et éviter l'accident.

**Nous avions d'ailleurs proposé de faire appel à nos contributeurs web aguerris pour remplacer, si nécessaire, l'adjoint numérique.**

**Et ce, de façon « tournante ». Ils connaissent le terrain, les enjeux locaux, le web et sont sur place.**

**Pour rappel, et c'est une précision apportée par le comité de suivi TT, le télétravail ne peut pas être accordé à un salarié, sauf raison exceptionnelle, situé à plus d'une heure de son lieu de travail.**

3) L'adjoint numérique. Qui est-il au juste ? On ne sait plus en Alsace. On voit là **les limites des planifications au fil de l'eau. En Alsace, pas d'adjoint sur cette fonction, mais un turn-over sur cette activité.**

Il n'est désormais plus possible d'avoir trois encadrants sur le web par semaine. Pas de continuité éditoriale, pas de prévisions, pas de suivi de l'actu et, pour finir, des fautes.

4) Enfin, entre l'alerte donnée par la journaliste et le retrait de la vidéo sur TikTok s'est écoulée 1h30. Un délai propice au cyberharcèlement. La vidéo avait été partagée 160 fois.

Et cela parce que seul le coordinateur numérique a les codes de TikTok. Lui, qui n'a aucun lien hiérarchique avec la rédaction, décide de la diffusion de nos contenus et de leur retrait des réseaux sociaux.

Cette mainmise n'a pas lieu d'être et surtout, nous le voyons aujourd'hui, elle est périlleuse.

Ainsi, **nous exigeons que l'encadrement de la rédaction récupère ces codes. Et qu'il ait un droit de regard et de décision sur la planification de ces modules sur les réseaux sociaux.**

Nos reportages, notre calendrier, notre maîtrise.

Au-delà de l'équipe de reportage discréditée dans son travail et indignée de ses conséquences, la crédibilité de la rédaction est mise en cause par cet accident industriel.

**La CFDT et le SNJ de France Télévisions demandent également que des explications soient apportées à la rédaction sur les quatre points mentionnés ci-dessus.**

**Nous serons attentifs aux réponses apportées par la direction à toutes nos questions.**

**Enfin, nous souhaiterions savoir comment, face à la situation dans laquelle nous avons placé cette jeune fille, la direction du Grand Est compte lui faire des excuses.**